



Association Art Plume  
165 rue du Mesnilcroc  
50000 SAINT-LÔ  
02.33.05.03.26  
artplume@club-internet.fr  
http://www.artplume.com

---

## FICHE PROJET - DEMANDE DE RESIDENCE

---

### **Objet de la demande**

- Intervention  
 Résidence

Période de résidence souhaitée  
*n'hésitez pas à faire plusieurs propositions*

Date(s) de début :

Date(s) de fin :

### **Secteur concerné**

- Spectacle vivant

- Théâtre  
 Musique  
 Autre (préciser) .....

- Arts Plastiques

### **Identité du sollicitant** <sup>1</sup>

Raison sociale :

N° SIRET :

Code APE :

N° de licence :

Nom du représentant légal :

Nom :

Prénom :

Statut :

Etudiant\*

en voie de professionnalisation\*

professionnel\*

autre :

N° Maison des artistes/AGESSA /

N° URSSAF :

*\*Rayer les mentions inutiles*

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Site Web : .....

---

<sup>1</sup> En fonction de votre situation merci de remplir la case correspondante

**Intitulé du Projet**

**Présentation du travail qui sera réalisé en résidence**

**Quel est le thème de réflexion de votre travail ? Quelle est votre démarche artistique ?**

*Des annexes peuvent être jointes*

**Modalités de rencontres/restitution de résidence souhaitées avec le public <sup>2</sup>**

**Besoins Techniques** : oui - non

*Précisez*

<sup>2</sup> Rappel des axes de travail d'Art Plume : création, diffusion, action culturelle

## **Hébergement souhaité** <sup>3</sup>

- Oui  
 Non

du : ..... au : ..... nombre de personnes : .....

## **Modalités d'examen des dossiers**

*Les dossiers sont à déposer au moins 3 mois avant la date de début de la résidence afin de permettre sa préparation et sa réalisation dans les meilleures conditions possibles – notamment en termes de communication.*

*Ils seront étudiés par le comité artistique d'Art Plume, composé de membres du conseil d'administration, d'artistes résidents et des salariés pour avis techniques.*

*Les dossiers des artistes professionnels ou démarrant une carrière professionnelle dans l'une des disciplines présentes sur le lieu seront prioritairement étudiés (arts plastiques, spectacle vivant), notamment selon les critères suivants :*

- *qualité du parcours de l'artiste ou de la structure,*
- *caractère novateur de la démarche, originalité de la création,*
- *adéquation de la démarche de l'artiste ou de la structure avec les objectifs de l'association*

*Néanmoins, le comité artistique d'Art Plume étudiera toutes propositions, il restera en effet sensible à la qualité des projets, à leur champ de réflexion, ainsi qu'à leur contenu, et ne souhaite en aucun cas fermer la porte aux projets amateurs.*

*Durant la période de résidence, Art Plume s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne réalisation - notamment en terme de logistique, de technique et de communication - et peut fournir sur demande une fiche technique de la salle (plan et matériel)*

## **Pièces à joindre à votre demande :**

	<i>Joint au dossier</i>
Statuts (pour une association) - <b>obligatoire</b>	
CV détaillé (pour un artiste) - <b>obligatoire</b>	
Photos (1 ou 2)	
Tracts	
Affiches ou affichettes	
CD ou démo	
Coupures de presse	
Fiche technique (pour spectacle)	
Autre (préciser) .....	

<sup>3</sup> La participation aux frais d'entretien et de maintenance du lieu est de 5 € par nuit et par personne. Réduction possible en fonction de la durée et du nombre de personnes. L'auberge des arts (situé à 50 mètres des locaux de travail) est équipé comme il se doit, cependant si vous souhaitez utiliser nos draps un forfait supplémentaire pour le nettoyage vous sera demandé (5 € par personne).